

Programme de fidélité



Règlement programme ALOA Fidélité

Le programme Privilège proposé a pour objet de faire bénéficier les adhérents des avantages décrits ci-après lors de la réservation de mobil-homes et/ou d'emplacements dans les campings ALOA Vacances. L'utilisation et le bénéfice des avantages sont strictement réservés au titulaire du compte. Les titulaires acceptent que le programme ALOA fidélité puisse être modifié, en tout ou partie, à tout moment. Les conditions générales mises à jour du programme fidélité seront alors disponibles à tout moment sur le site internet www.aloa-vacances.com

Validité du compte

Pour que le programme fidélité et ses avantages restent valides, il faut que le titulaire de la carte effectue régulièrement des séjours dans l'un des campings ALOA Vacances. Autrement dit, il ne faut pas dépasser un délai de 2 ans (à compter de la fin du dernier séjour) sans être venu passer un séjour dans un des campings ALOA Vacances. Au-delà de ces deux ans d'absence, les avantages cumulés sont automatiquement annulés.

Toute utilisation frauduleuse du compte ALOA fidélité ou contraire aux présentes conditions générales pourra être sanctionnée par l'annulation immédiate du compte et des avantages acquis par le titulaire, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le titulaire à quelque titre que ce soit.

Antériorité et rétroactivité

Pour les porteurs de l'ancienne carte de fidélité ALOA Vacances, le programme de fidélité sera directement créé et 500 fleurs leurs seront allouées dès l'ouverture de ce dernier afin de les remercier pour leur fidélité.

Programme ALOA Fidélité

Les fleurs ALOA

Les fleurs ALOA permettent d'accéder à un statut supérieur et des avantages associés. Vous gagnez des fleurs lors de chaque réservation éligible effectuée dans l'un des campings ALOA Vacances. L'évolution de votre statut dépend du nombre total de fleurs gagnées au cours de votre période de qualification. Ainsi, plus vous accumulez de fleurs, plus vous profitez de nouveaux avantages.

Gain de fleurs

Gagnez des fleurs ALOA pour chaque euro dépensé sur le tarif de base de votre location hors taxe, c'est-à-dire déduction faite de la TVA à 10% (autrement dit sur le montant de base de votre locatif, hors les suppléments, les frais de dossier, les taxes parafiscales, la redevance écologique et la TVA à 10% appliquée sur le montant de votre locatif).

A noter, que cela sera arrondi à l'euro supérieur. Les réservations de groupe effectuées par une seule personne (c'est-à-dire, au-delà de 2 hébergements au nom de la personne effectuant la réservation) ne pourront être comptabilisées et les fleurs acquises lors de la réservation seront retirées

1€ du montant de la location HT = 1 fleur ALOA

Exemple : si vous réservez un Mobil-Home Cocoon à 500€ la semaine en tarif de base (hors frais de dossier, taxes parafiscales et services supplémentaires), vous serez crédité de 450 fleurs ALOA Vacances (500€ - 10% de TVA).

Fleurs et avantages associés

Le cumul des fleurs vous permet d'avoir un statut qui évoluera en fonction du nombre de fleurs. A chaque palier nassé, vous obtenez des avantages supplémentaires.



Tableau des statuts et avantages associés :

Statut	EXPLORER	ARGENT	OR	PLATINIUM
Nombre de fleurs cumulées grâce à votre fidélité	Entre 0 et 2 000 fleurs	Entre 2 000 et 5 000 fleurs	Entre 5 000 et 10 000 fleurs	+ de 10 000 fleurs
Avantages				
Frais de dossier	-	-	Offert	Offert
Wifi offert (si payant au camping)	-	Oui	Oui	Oui
Remise basse saison	-	5%	8%	12%
Remise haute saison : juillet	-	-	8%	10%
Remise haute saison : août	-	-	5%	8%

Frais de dossier : Offert pour tout séjour à partir de 3 nuits minimum en basse saison et à partir de 7 nuits minimum en haute saison

Wifi : Offert pour tout séjour à partir de 3 nuits minimum en basse saison et à partir de 7 nuits minimum en haute saison

Remise basse saison : % (cf tableau ci-contre) de remise en basse saison pour tout séjour de 3 nuits minimum cumulable avec les offres en cours

Remise haute saison : % (cf tableau ci-contre) de remise en haute saison pour tout séjour de 7 nuits minimum cumulable avec les offres en cours

Utilisation et périodes

Les avantages (cf. tableau ci-dessus) sont valables selon les dates d'ouverture et de fermeture des campings et dans tous les campings ALOA Vacances listés ci-dessous selon les disponibilités des stocks :

- Camping les Ajoncs d'Or
- Camping Ker Yaoulet
- Camping Riez à la Vie
- Camping le Nid d'été
- Camping les Pirons
- Camping les Flots Bleus
- Camping Oléron Loisirs
- Camping la Linotte
- Camping Lou Pignada
- Camping Ur Onéa
- Camping Beauséjour
- Camping les Dunes
- Camping le Clos Virgile
- Camping La Plage d'Argens
- Camping le Domaine d'Anghione

Règlement divers

Les séjours réservés via les tour-opérateurs (OTAS) et tout autre partenaire n'étant pas directement l'un des campings ALOA Vacances ne peuvent pas bénéficier du programme ALOA fidélité. Autrement dit, seuls les séjours réservés directement avec ALOA Vacances peuvent bénéficier du programme ALOA fidélité.

Les fleurs ALOA ne pourront faire l'objet d'un remboursement partiel ou total en numéraire, d'un versement quelconque en espèces ou donner lieu à un autre avantage qu'une réduction du prix de la location de l'hébergement (ex. : location de vélos, règlement des bracelets piscine, consommations au restaurant, etc.).

En cas d'annulation du séjour, les CGV en vigueur seront appliquées, également, les fleurs obtenues pour le séjour annulé seront perdues. Des remises supplémentaires pourront également être accordées dans le cadre de campagnes promotionnelles ponctuelles, proposées notamment sur le site www.aloa-vacances.com ou via l'envoi de newsletters.

Données personnelles et autres

En application des dispositions de la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés », les Clients disposent d'un droit d'accès aux informations saisies informatiquement les concernant, ainsi que d'un droit de rectification de ces informations, auprès du Service Clientèle ALOA Vacances. Le Client est en droit de ne plus participer au Programme. Il devra alors le notifier par écrit au Service Clientèle ALOA Vacances. Les fleurs ALOA cumulées seront perdues. Toute adhésion au Programme implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par les Clients. En participant au Programme ALOA fidélité, le Client accepte expressément le présent règlement. Il peut, sur simple demande écrite, refuser de bénéficier du Programme ALOA fidélité. Afin de connaître ses droits, le Client est invité à prendre connaissance de la Charte de Protection des données personnelles ALOA Vacances en suivant ce lien : <https://www.aloa-vacances.com/gestion-de-vos-donnees-personnelles/>. Le présent règlement, est valable pour la saison 2021 et prévaut sur tout texte antérieur. En cas de litige relatif à l'interprétation des présentes, la version française prévaut sur toute autre traduction. En cas de litige entre un Client et ALOA Vacances, les parties s'engagent à rechercher en priorité un règlement amiable. LA LOI FRANÇAISE EST SEULE APPLICABLE. Tout différend ou litige qui surviendrait dans le cadre des présentes et qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents de LA ROCHE SUR YON.